Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260909-D93_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 09 septembre 2026

Le mercredi 9 septembre 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 3 septembre 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Eric POISEAU, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Pascal RIDARD Anne-Charlotte CHEVRIER, Willy DAVID.

Absents : Alexandre GEFFROY, Héloïse LAMBARD-BAZIN.
Procuration : Alexandre GEFFROY à Benoît CHAUVIN.
Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 27
Absents : 2
Votants : 28

****

MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

N°93/26

Par délibérations du 20 avril et du 10 juin, le conseil municipal a décidé de créer 7 commissions municipales et en a désigné les membres.

Consécutivement à la démission d'un conseiller municipal et à l'accueil de son remplaçant, il convient de mettre à jour la composition de ces commissions.

Il est rappelé que :

- leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;
- il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission ;
- les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT), mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, d'y renoncer.

Vu les articles L 2121-21 et 22 du CGCT ;
Vu les délibérations n°34/26 du 20 avril 2026 et n°52/26 du 10 juin 2026 ;
A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260909-D93_26-DE

- ne pas procéder par vote à bulletin secret pour la désignation des membres des commissions municipales ;
- modifier l'article 3 de la délibération n°34/26 du 20 avril 2026 en désignant les membres des commissions comme suit :

➢ Urbanisme et équipements municipaux :
- Catherine HESRY
- Sonia RECAN
- Christine DY
- Eric POISEAU
- David PERRIN
- Alexandre GEFFROY
- Nadine GAUTIER
- Willy DAVID

➢ Affaires scolaires, enfance, jeunesse, restauration scolaire et CLSH
- Bruno JOSSET
- Morgane NADAN
- David PERRIN
- Stéphanie SAUVEE
- Niels TRUBERT
- Léonie PAUTONNIER
- Robert SURCOUF
- Anne-Charlotte CHEVRIER

➢ Finances et vie économique
- Sonia RECAN
- Catherine HESRY
- Guillaume BOUCHERIE
- Christine DY
- Morgane OLLITRAULT
- Alexandre GEFFROY
- Robert SURCOUF
- Anne-Charlotte CHEVRIER

➢ Cadre de vie, mobilité, voirie, environnement, espace rural et transition écologique
- Guillaume BOUCHERIE
- Thierry FOUVILLE
- Andrée GUIHARD
- Françoise PINEL
- Paul BYRNE
- Niels TRUBERT
- Willy DAVID
- Pascal RIDARD

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260909-D93_26-DE

- Vie associative, sport et culture
  - Mickaël FORTIER
  - Bruno JOSSET
  - Andrée GUIHARD
  - Françoise PINEL
  - Paul BYRNE
  - Léonie PAUTONNIER
  - Nelly BRIAND
  - Pascal RIDARD

- Démocratie locale, numérique, prévention et sécurité
  - Hélène KERIVEL
  - Thierry FOUVILLE
  - Eric POISEAU
  - Morgane NADAN
  - Stéphanie SAUVEE
  - Morgane OLLITRAULT
  - Willy DAVID
  - Héloïse LAMBARD-BAZIN

- Communication et animation communale
  - Guy MONIER
  - Hélène KERIVEL
  - David PERRIN
  - Morgane OLLITRAULT
  - Niels TRUBERT
  - Robert SURCOUF
  - Héloïse LAMBARD-BAZIN

MAIRIE DE GEVEZE 35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN